

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DAC 1589 Subventions (2.800 euros) à trois associations du 17^e arrondissement.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, relatif à l'attribution de 3 subventions aux associations Espace Brémontier, Zig Zag Création et Compagnie les Aléas (17e) ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 1^{er} décembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.200 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 17e, à l'Espace Brémontier, 70 rue Jouffroy d'Abbans 75017 Paris, au titre des actions liées à la lecture et à l'écriture au cours de l'année 2014. SIMPA : 40242 ; 2014_01730.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 800 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 17e, à l'association Zig Zag Création, 31, rue Fortuny 75017 Paris, au titre de son action au cours de l'année 2014. SIMPA : 4202 ; 2014_01694.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 800 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 17e, à la Compagnie Les Aléas, 2 squ,are Villaret-de-Joyeuse 75017 Paris, au titre de son action au cours de l'année 2014. SIMPA : 18792 ; 2014_00954.

Article 4 : La dépense totale correspondante, soit 2.800 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2014, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

